

DURÉE

17,00000 jours (soit 136 heures)

PRIX

4 640 € par participant

Soit 5 568 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels de l'immobilier (clerc, notaires, agents immobiliers, négociateurs...) souhaitant s'orienter vers le domaine de l'expertise.

- Toutes personnes ayant des connaissances juridiques ou fiscales ou comptables ou dans l'immobilier.

Prerequis : Personnes pouvant justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'immobilier

PRÉREQUIS

- Un dossier d'inscription (CV, lettre de motivation, bulletin d'inscription) doit être complété et signé.

- Un entretien individuel et un test écrit permettront de valider la candidature.

Prerequis : Personnes pouvant justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'immobilier

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Adopter des règles déontologiques
- Conseiller sur la qualité technique d'un bien
- Acquérir une méthodologie expertale
- Identifier les critères de qualité en expertise
- Estimer la valeur d'un bien de plusieurs méthodes d'évaluation
- Rédiger un avis circonstancié dans un rapport
- Trier et traiter les informations contenues dans un DDT

**PROGRAMME**

Développé en étroite collaboration avec nos formateurs experts dans leur domaine,

découvrez le programme de la formation Expert Immobilier

- Droit de l'urbanisme - 1 jour
- Droit de la construction - 1 jour
- Obligations réglementaires du bâtiment (DDT) - 3 jours
- Technologie et terminologie du bâtiment - 5 jours
- Méthode expertale d'évaluation des biens immobiliers – 4 jours
- L'expertise de justice civile en Immobilier – 1 jour
- Rédaction d'un rapport d'expertise – 1 jour
- Evaluation et mise en situation professionnelle – 1 jour



**VALIDATION**

Sous réserve d'assiduité en formation et de réussite aux évaluations, le stagiaire recevra :

> une attestation de fin de formation « CYCLE EXPERTISE IMMOBILIÈRE »

Organisme de formation enregistré sous le numéro **n° 52 72 01 107 72**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

